



Melih Yavsaner, conseiller clients

«Après ma carrière de basketteur professionnel, j'ai tourné le dos à l'aire de jeu et j'ai commencé mon activité de conseiller clients à la CPT.»

Moments courageux 2012

Une fois par année, nous tirons tous un bilan, nous nous souvenons de ce que nous avons vécu et atteint au cours des derniers mois. Les petits et grands défis de la vie méritent d'occuper une place à part dans ce bilan personnel. Donc des moments qui ont demandé un peu de courage.

La série de photos dans le présent rapport de gestion est consacrée à de tels moments courageux. Découvrez dans ces portraits quelques collaboratrices et collaborateurs qui ont fait preuve de courage durant l'année écoulée.

Sommaire

Editorial	4
Qui sommes-nous?	6
Le groupe CPT	6
La direction de la CPT	7
Cadres	9
Conseil d'administration et Comité directeur	10
Délégués des Sociétés Coopératives	12
La CPT en bref	13
Moments phares de l'exercice 2012	15
Santé publique	15
Besoins de la clientèle et produits	16
Innovation	17
Clients et collaborateurs	18
Chiffres et faits	20
L'assurance obligatoire des soins (AOS)	20
Les assurances complémentaires selon la LCA	24
Groupe CPT	28
Indicateurs du groupe	28
Compte de résultat du groupe	29
Bilan du groupe	30
Tableau de financement	32
Principes de consolidation et de présentation des comptes	34
Principes d'évaluation	35
Explications concernant le compte de résultat du groupe	36
Explications concernant le bilan du groupe	37
Autres indications	39
Indicateurs de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	42
Indicateurs des assurances complémentaires selon la LCA	43
Compte de résultat par secteurs	44
Bilan par secteurs	46
Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	48
KPT/CPT Holding SA	50
Compte de résultat et bilan	50
Annexe aux comptes annuels	51
Proposition quant à l'affectation du bénéfice	51
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	52
Annexe	54
La palette d'assurances	54
Les partenaires externes de la CPT	56
Impressum	58

Bien armés pour relever les défis futurs

La CPT passe en revue un exercice 2012 couronné de succès. Dans un contexte difficile, nous avons réussi une nouvelle fois à accroître le nombre d'assurés de manière significative tout en baissant le taux des charges. La croissance des années précédentes a pu être consolidée durant l'année 2012 sur les plans structurel, organisationnel et financier. La CPT repose sur une assise financière solide et est bien armée pour relever les défis futurs.

Dans le cadre de la révision de la gouvernance d'entreprise, nous avons soumis les entreprises de services internes du groupe à une réflexion critique et avons reconstitué des sociétés d'assurance. Seules des sociétés opérationnelles dans les activités de base de la CPT, l'assurance et les services online restent dans le groupe et opèrent de manière autonome sur le marché. Cette consolidation structurelle s'est effectuée en même temps que la révision et l'adaptation de toutes les directives réglementaires selon les principes de bonne gouvernance et apporte dans l'ensemble une simplification de la structure de la CPT et une diminution des risques opérationnels. De plus, nous avons pu régler les charges héritées du passé en rapport avec les irrégularités des années précédentes.

Au vu de l'absence persistante de mesures contre la croissance des coûts de la santé, nous sommes restés et restons attentifs aux défis liés au nouveau financement hospitalier. Nos partenaires hospitaliers et la CPT sont sollicités au même titre pour que les changements dans le financement des prestations de l'assurance de base et des assurances complémentaires soient mis en œuvre au sens du législateur et notamment à celui de nos assurés et patients communs. Les négociations se rapportant à l'assurance de base ont abouti avec la majeure partie des hôpitaux, et les évolutions des coûts ont pu être maintenues dans les limites attendues. Mais le plus grand défi concerne l'assurance complémentaire et la baisse des coûts impérative dans ce secteur suite au nouveau financement hospitalier. Les négociations dans le but de pouvoir offrir des primes plus avantageuses à nos assurés sont difficiles et longues. Jusqu'au moment où la situation en matière de coûts peut être stabilisée par des conventions avec les hôpitaux, nous constituons un fonds d'excédents des assurances des frais d'hospitalisation, ce qui nous permet un remboursement de primes à nos assurés. La CPT est le premier assureur-maladie à redistribuer des excédents, en mai 2013, déjà pour l'année 2012. En effectuant ce versement, le groupe CPT marque une avancée importante au sein de la branche de l'assurance-maladie.

Nous avons pris diverses mesures en 2012 pour nous préparer aux défis des années à venir. En confirmant et en optimisant la stratégie de la CPT valable dès 2012, nous conservons notre position d'assureur online et de leader en matière de services. Nos clients doivent rester au centre de nos préoccupations et pouvoir compter en tout temps sur un assureur solide, compétent et moderne. Au cours de ces dernières années, nous avons pu apporter la preuve que l'assurance online, les conseils personnalisés et les produits et services de première classe peuvent être réunis en une seule offre. Les excellentes notes décernées par nos clients dans les sondages sur la satisfaction réalisés par des sociétés d'études de marché indépendantes sont éloquentes: la CPT est sur le bon chemin. Un chemin que nous allons poursuivre en investissant à l'avenir également dans le développement de nos services online uniques en faveur de nos assurés. Car nous sommes convaincus que ces services sont et seront les critères qui nous différencieront de nos concurrents et qui peuvent convaincre nos assurés. L'accent doit être mis, là aussi, sur le libre choix des assurés.

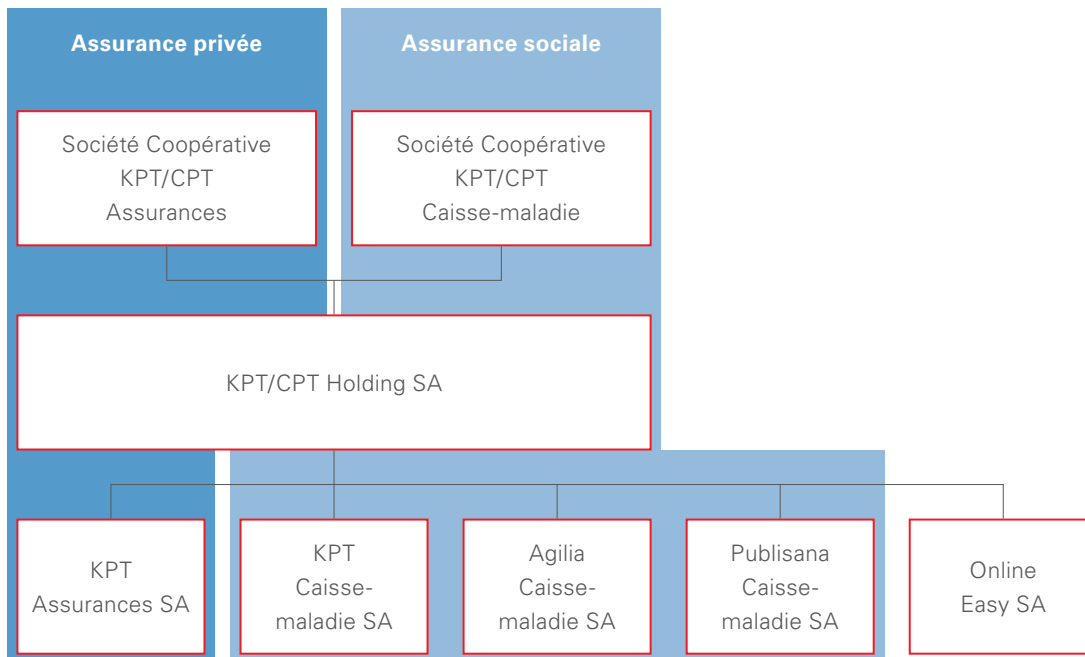
Je me réjouis que nous ayons pu atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'année 2012 et que je puisse, en tant que président du Conseil d'administration, remettre à mon successeur une entreprise saine et tournée vers l'avenir. Je tiens à remercier tout particulièrement nos collaboratrices et collaborateurs qui, dans une année marquée par des changements et des incertitudes, ont une nouvelle fois fourni d'excellentes prestations pour le bien de nos assurés. Ils ont mis du cœur à l'ouvrage pour la réussite de la CPT et nous font garder bon espoir que nous pourrions tout comme auparavant opérer avec succès sur le marché.

René Jenny

Président du Conseil d'administration

Le groupe CPT

1^{er} avril 2013

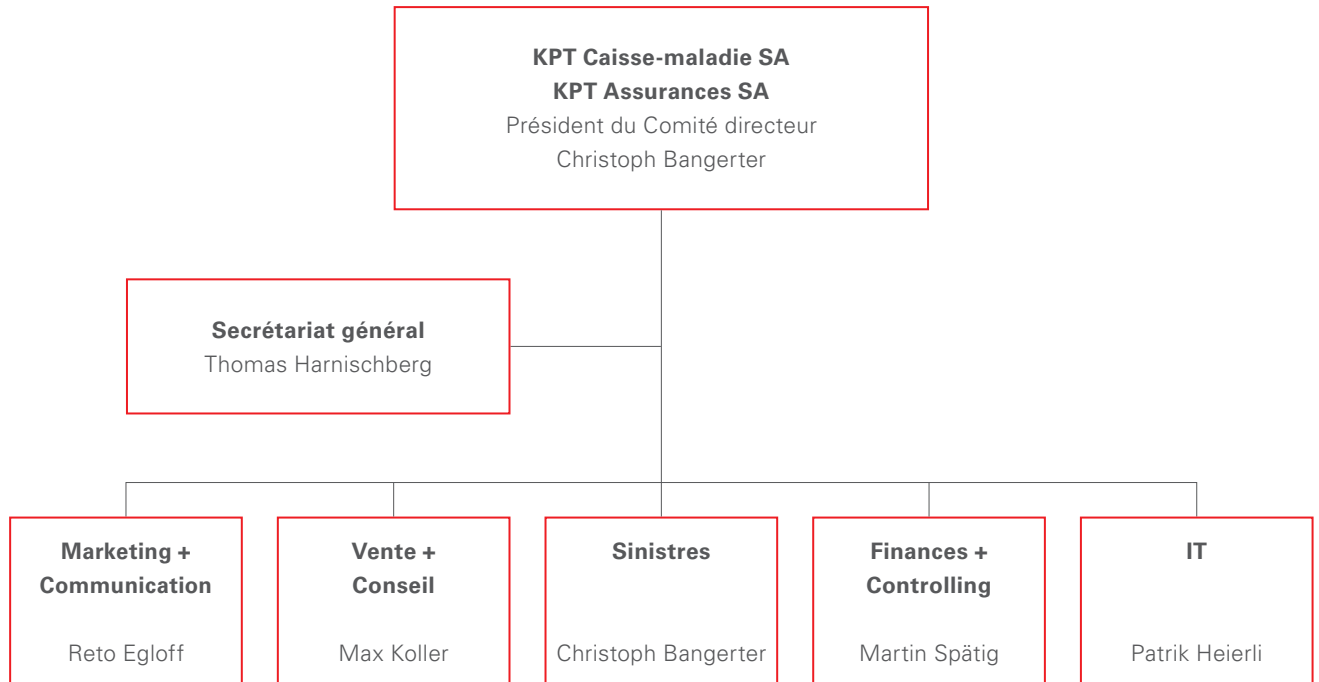


Durant l'année de référence 2012, la KPT Caisse-maladie SA, Agilia Caisse-maladie SA et Publisana Caisse-maladie SA ont pratiqué directement les assurances selon la LAMal (assurance obligatoire des soins et assurance facultative d'indemnités journalières).

La Rialm SA, qui exerçait son activité d'Asset Management jusqu'au 31 décembre 2012, a fusionné avec la KPT Assurances SA rétroactivement pour le 1^{er} janvier 2013.

La direction de la CPT

1^{er} avril 2013



Deborah Lamoza, service clients

«C'était pathétique de visiter mon pays natal, le Chili, après 31 années.»



Cadres

1^{er} avril 2013

Cadre	Secteur	Cadre	Secteur
Akremit Nadia	Sinistres	Neuenschwander Silvia	Sinistres
Baumann Rudolf	Vente + Conseil	Neuenschwander Ursula	Vente + Conseil
Bertholet Raymond	Vente + Conseil	Neuhaus Reto	Sinistres
Bickel Hanspeter	Finances + Controlling	Ottiger Andreas	Sinistres
Bodmer Ueli	Sinistres	Probst Sandra	Sinistres
Burri Maya	Marketing + Communication	Raemy Viviane	Sinistres
Burri Peter	Vente + Conseil	Rappo Isabelle	Sinistres
Buttice Rino	Sinistres	Reber Nadja	Finances + Controlling
Calvi Remo	Marketing + Communication	Reniero Roberta	Vente + Conseil
Catlos Peter	Sinistres	Righetti Susanne	Sinistres
Crivelli Stefano	Vente + Conseil	Roth Philipp	Vente + Conseil
Curello Alessandro	Vente + Conseil	Rudaz Markus	Marketing + Communication
D'Amico Carmen	Sinistres	Saia Meierhofer Concetta	Sinistres
Dolder Dorsch Susanne	Sinistres	Schaer Natascha	Sinistres
Dubach Ianakiev Tina Yuko	Secrétariat général	Schär Stefan	Marketing + Communication
Flury Sandro	Sinistres	Schneeberger Corinne	Sinistres
Freiburghaus Anna Maria	Marketing + Communication	Schneiter Theo	Finances + Controlling
Gächter Beat	Marketing + Communication	Scholl Mirjam	Sinistres
Gaudin Thierry	Sinistres	Schöni Adrian	Finances + Controlling
Gerber Christine	Sinistres	Schranz Denise	Sinistres
Germann Jasmine	Sinistres	Schürch Pascal	Vente + Conseil
Gianiazzi Luca	Marketing + Communication	Seeger Thomas	Vente + Conseil
Guggisberg Jutta	Sinistres	Sipala Claudio	Vente + Conseil
Haldimann Beatrix	Sinistres	Stadermann Hildegard	Sinistres
Henzen Monika	Secrétariat général	Sterchi Markus	Vente + Conseil
Herrmann Beatrice	Vente + Conseil	Stucki Thomas	Marketing + Communication
Hinnen Dominique	IT	Studenikin Oleg	IT
Huber Stefan	Sinistres	Sturzenegger Miriam	Sinistres
Iseli Carmen	Marketing + Communication	Terminio Sosio	Sinistres
Jungk Sabine	IT	Treichel Claudia	Sinistres
Kahlstadt Torsten	IT	Uhlmann Elisabeth	Vente + Conseil
Kipfer Beat	Sinistres	Witzmann Carsten	Secrétariat général
Kistler Girard Kerstin	Sinistres	Wyss Sandra	Sinistres
Kunz Stéphanie	Sinistres	Zimmermann Alfred	IT
Kurnazca Efe	Marketing + Communication	Zimmermann Mario	Vente + Conseil
Kurz Claudia	Marketing + Communication	Zimmermann Titus	Finances + Controlling
Lang Jacqueline	Sinistres	Zwahlen Stefan	Marketing + Communication
Lanz Martin	Finances + Controlling		
Larizza Devica	Sinistres		
Lerch Therese	Sinistres		
Luginbühl Andreas	Finances + Controlling		
Macherel Cyril	Sinistres		
Maleszewski Simone	IT		
Meier Sonja	Finances + Controlling		
Moeri Arlette	Secrétariat général		
Mohyla Dany	Vente + Conseil		
Nestler Urs	Vente + Conseil		

Conseil d'administration et Comité directeur

1^{er} avril 2013

	Membres du Conseil d'administration	Membres du Comité directeur
Société Coopérative KPT/CPT Caisse-maladie Société Coopérative KPT/CPT Assurances	René Jenny, président Jürg P. Marty, vice-président Roger Bollag André Chuffart Hugo Gerber Prof. Dr Thomas Zeltner	Dr Christoph Bangerter, CEO Reto Egloff, CEO suppl. Thomas Harnischberg Patrik Heierli Max Koller Dr Martin Spätig
KPT/CPT Holding SA	René Jenny, président Jürg P. Marty, vice-président Roger Bollag André Chuffart Hugo Gerber Prof. Dr Thomas Zeltner	Dr Christoph Bangerter, CEO Reto Egloff, CEO suppl. Thomas Harnischberg Dr Martin Spätig
KPT Caisse-maladie SA	René Jenny, président Jürg P. Marty, vice-président Roger Bollag André Chuffart Hugo Gerber Prof. Dr Thomas Zeltner	Dr Christoph Bangerter, CEO Reto Egloff, CEO suppl. Thomas Harnischberg Patrik Heierli Max Koller Dr Martin Spätig
KPT Assurances SA	René Jenny, président Jürg P. Marty, vice-président Roger Bollag André Chuffart Hugo Gerber Prof. Dr Thomas Zeltner	Dr Christoph Bangerter, CEO Reto Egloff, CEO suppl. Thomas Harnischberg Patrik Heierli Max Koller Dr Martin Spätig
Agilia Caisse-maladie SA	Josef Bühlmann, président Reto Egloff, vice-président Thomas Blättler Ursula Langenegger Dr Martin Spätig	Walter Distel, directeur
Publisana Caisse-maladie SA	Titus Meier, président Reto Egloff Urs Hänggli Susanna Mattenberger Roland Polak Dr Martin Spätig	Thomas Lustenberger, directeur

Online Easy SA**Membres du Conseil d'administration**René Jenny, présidentJürg P. Marty, vice-présidentRoger BollagAndré ChuffartHugo GerberProf. Dr Thomas Zeltner**Membres du Comité directeur**Patrik HeierliDr Christoph BangerterReto EgloffDr Martin Spätig

Mutations au Conseil d'administration

Monsieur Franz Wipfli a été élu le 28 septembre 2012 au Conseil d'administration de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et, partant, s'est retiré avec effet immédiat du Conseil d'administration de la CPT.

Délégués des Sociétés Coopératives

1^{er} avril 2013

Bätscher Dominique	Pharmacienne spécialiste FPH en pharmacie d'officine; membre de l'Advisory Board de Galexis SA; déléguée de la Mobilière Suisse.
Bollet Hans	Retraité depuis avril 2008; en dernier lieu responsable du personnel chez RUAG Aerospace; ancien collaborateur de longue date de la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Bühlmann Josef	Président du CA Agilia Caisse-maladie SA; entrepreneur / maître couvreur de Malters.
Giezendanner Ulrich	Commerçant/entrepreneur; conseiller national depuis 1991 (UDC); président du CA Giezendanner AG Rothrist; président du CA Rollbeton AG Rothrist; président du CA Giezendanner Köln GmbH; membre du CA MLT Hunzenschwil; membre du CA RTW Waltenschwil.
Hofer Hanspeter	Contrôleur retraité de Swisscom IT Services SA; collaborateur de longue date de la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Järmann Walter	Responsable de l'inspection des écoles, canton des Grisons; ancien collaborateur de longue date de la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Kempter Beat	Diplôme fédéral en assurances, économiste DVA.
Kramer Daniel	Membre CA Emch + Berger Holding AG; CA (délégué) Emch + Berger AG Gesamtplanung Hochbau; président CA Büro für Bauökonomie AG et Kontur Projektmanagement AG.
Lenherr Paul	Retraité depuis la fin 2009; ancien Senior Consultant auprès de la Telecom Liechtenstein SA; ancien collaborateur de longue date de la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Loeffel Markus	Chef des finances auprès de l'Administration fédérale des douanes; ancien collaborateur de longue date de la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Matter Hans Rudolf	Retraité depuis mars 2013; en dernier lieu CEO de Publisana Caisse-maladie SA; conseiller d'entreprise; ancien conseiller de l'éducation du canton d'Argovie.
Merki Danielle	Traductrice diplômée, femme et mère au foyer.
Merz Peter	Directeur des écoles de Brugg depuis 2006; président du conseil d'administration de Publisana Caisse-maladie SA jusqu'en 2012.
Morard-Niklaus Jacqueline	Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération et ses entreprises (APC).
Morel Claude	Retraité depuis 2008; en dernier lieu inspecteur auprès de la Direction des douanes à Genève à la section exploitation; ancien collaborateur de longue date à la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Portmann Claude	Diplôme fédéral en administration publique VBS.
Rüedi Würsch Monica	Gérante d'un magasin de commerce de détail de textiles (Marc O'Polo Lugano).
Schär Peter	Retraité depuis mai 2011; ancien directeur des relations publiques, de la presse et du sponsoring chez Peugeot (Suisse) SA; membre CA de Peugeot Bienne, Orpundgarage Biel AG, depuis le 01.10.2012.
Scholl Fred	Secrétaire général suppléant de l'Association du personnel de la Confédération (APC).
Schuler Emil	Ancien collaborateur de longue date de la CPT avec fonction de représentant d'organe.
Trittibach-Däppen Maria	Gestionnaire, femme et mère au foyer; ancienne collaboratrice de longue date de la CPT avec fonction de représentante d'organe.
Dr Tschudi Hans Martin	Ancien conseiller d'Etat BS; partenaire et conseiller juridique de la Chancellerie Furer & Karrer, Avocats, Bâle.

La CPT en bref

EFFECTIFS DES ASSURÉS AU 31.12

Assurés au total au 31.12	2012	2011
Assurés au total	424'673	392'054

ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS)

Assurés au 31.12	2012	2011
KPT Caisse-maladie SA	380'188	350'027
Agilia Caisse-maladie SA	7'931	7'676
Publisana Caisse-maladie SA*	3'342	–
Total	391'461	357'703

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES SELON LA LCA

Assurés au 31.12	2012	2011
Assurés au bénéfice de l'assurance des frais d'hospitalisation	259'998	258'182
dont la couverture demi-privée	70'459	71'248
dont la couverture privée	14'580	14'711

EFFECTIFS DES ASSURÉS AU 01.01

Nombre d'assurés au 01.01	2013	2012
Assurés au total	433'542	411'588
Assurance obligatoire des soins (AOS)	399'924	378'268
Assurances complémentaires selon la LCA	286'865	284'950

COLLABORATRICES/COLLABORATEURS AU 31.12

Collaboratrices/collaborateurs au 31.12	2012	2011
CPT, siège principal	346	310
CPT, organisation externe	105	98
Agilia Caisse-maladie SA	12	10
Publisana Caisse-maladie SA*	6	–
Total	469	418

* Publisana Caisse-maladie SA: reprise de l'activité opérationnelle de la Fondation Publisana Krankenversicherung au 1^{er} janvier 2012.

Peter Catlos, Key Account Manager

«Quelques-uns nous ont déconseillé de voyager avec nos trois enfants à travers le Canada. Mais nous avons réalisé notre rêve et avons passé de superbes moments en famille.»



Sous le signe du nouveau financement hospitalier

La CPT se positionne comme partenaire honnête et actif dans les négociations tarifaires.

Deux événements ont marqué le secteur de la santé en 2012: l'introduction du nouveau financement hospitalier et la votation sur le projet Managed Care. Le premier a fondamentalement modifié les conditions-cadres pour les cantons, les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie. Le nouveau financement hospitalier constitue le passage du financement basé sur les coûts à un financement basé sur les prestations sous forme de forfaits par cas. Les tarifs des différents forfaits par cas sont négociés entre assureurs-maladie et

A fin 2012, la CPT a pu passer des conventions tarifaires pour 2013 dans le domaine de l'assurance de base avec quelque 90 % des hôpitaux.

fournisseurs de prestations. La CPT y défend les intérêts de ses assurés portant sur des coûts aussi avantageux que possible et des prestations de haute qualité. Pour renforcer sa position dans les négociations, la CPT s'est déjà associée en 2010 avec les caisses-maladie Helsana et Sanitas pour former la communauté d'achat HSK.

Assurance de base: la HSK négocie avec succès

L'alliance stratégique sous forme de la communauté d'achat HSK a encore fait ses preuves en 2012. A fin 2012, la HSK a pu fixer les tarifs 2013 dans le domaine de l'assurance de base avec quelque 90 % des hôpitaux. Pour les autres hôpitaux, les prix arrêtés par les autorités sont applicables jusqu'à la conclusion d'une convention.

Assurances complémentaires: négociations difficiles

Dans le domaine des assurances complémentaires, la CPT négocie en commun avec Sanitas. Les questions liées au changement de système dans l'assurance de base ne sont pas encore toutes résolues, ce qui complique les négociations tarifaires aussi dans les assurances complémentaires. La CPT s'engage dans les négociations pour des tarifs équitables qui permettent aux hôpitaux une fourniture des prestations durable et de haute qualité. En dépit de cette attitude fondamentale, les adaptations structurelles dans les hôpitaux, nécessaires à la baisse des coûts hospitaliers dans le domaine des assurances complémentaires, ont constitué des points d'achoppement lors des négociations. La mise en œuvre des processus de ces modifications structurelles prendra encore quelque temps.

Hôpitaux: retards dans la facturation

Le changement de système a occasionné des adaptations de processus du côté des hôpitaux, ce qui a retardé les facturations durant le premier semestre. Durant la phase de restructuration, la CPT a soutenu les hôpitaux dans l'optimisation de la qualité des factures et la connexion électronique. Malgré ces mesures, un nombre inférieur de décomptes a été transmis par rapport à l'année précédente.

Managed Care: oui au libre choix du médecin

Le projet Managed Care a été clairement rejeté par les votants. La peur que le libre choix du médecin soit limité était considérée comme motif principal du rejet. Comme par le passé, la CPT s'engage en collaboration avec les réseaux de médecins pour la promotion de Managed Care.

Les clients profitent en 2012 déjà de frais hospitaliers plus bas

Organisé sur une base coopérative, le groupe CPT s'engage pour des primes qui correspondent aux coûts effectifs.

Le nouveau financement hospitalier modifie la répartition des frais d'hospitalisation sur les cantons, l'assurance de base et les assurances complémentaires. Une amélioration de la transparence et un accroissement de la qualité sont les buts du changement de système. Dans l'optique actuelle, on s'attend en plus à une décharge des assurances complémentaires d'hospitalisation et à ce que les coûts varient fortement au cours de l'année à venir et se consolident dans une deuxième phase. Organisé sur une base coopérative, le groupe CPT veille à ce que l'évolution des primes de ses produits corresponde à l'évolution effective des coûts.

Fonds d'excédents en faveur des assurés

Le changement de système en ce qui concerne la facturation des prestations hospitalières a engendré une évolution des coûts difficile à pronostiquer, ce qui a compliqué le calcul des primes basé sur les coûts. La CPT a dépisté cette problématique à temps. Pour cette raison, elle fut la seule assu-

L'assurance des frais d'hospitalisation de la CPT a bouclé 2012 sur un excédent. Celui-ci sera redistribué au printemps 2013.

rance-maladie à pouvoir redistribuer à ses clients, déjà pour l'année d'assurance 2012, les excédents dans le domaine des frais d'hospitalisation. Le versement se fera en mai 2013.

PRIO: évolution réjouissante de la demande

Lancée en 2011, l'assurance de libre choix du médecin PRIO couvre le besoin de bénéficier du libre choix du médecin en milieu hospitalier. Le produit est réservé pour l'instant aux clientes et clients domiciliés dans le canton de Berne. PRIO a enregistré une évolution réjouissante de la demande en 2012.

Modèles d'assurance de base alternatifs

La CPT a terminé avec succès les négociations portant sur la coopération avec des réseaux de médecins supplémentaires dans le cadre de l'offre CPTwin.plus, le modèle HMO. Ainsi, la CPT a fait un pas de plus en direction de son objectif qui consiste à proposer une offre en réseaux couvrant l'ensemble de la Suisse.

47% des assurés ont opté dans la palette de l'assurance de base pour le modèle de médecin de famille CPTwin.doc, ce qui en fait le produit le plus apprécié des clientes et clients de la CPT. Ils apprécient dans cette offre surtout le rôle du médecin de famille qui est l'interlocuteur central pour toute question se rapportant à la santé.

CPTwin.win: procédure toujours pendante

En 2011, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a contesté CPTwin.win, le modèle d'assurance de base lancé en 2003, quant à la participation des assurés au résultat. Aux yeux de l'OFSP, la participation au résultat n'est pas conforme à la loi et la CPT n'est dès lors pas autorisée à la verser. La CPT a porté cette affaire, dans l'intérêt de ses clients, devant les tribunaux. La décision du Tribunal administratif fédéral était encore pendante à la date déterminante du 1^{er} avril 2013.

Consolidation du leadership sur le marché online

La CPT a misé, en 2012 également, sur des innovations sous forme de processus électroniques allégés.

Les caisses-maladie sont appelées à apporter leur part à l'endiguement des coûts de la santé. Les innovations sous forme de processus électroniques allégés y contribuent durablement. Le groupe CPT revendique formellement cette procédure et la met en pratique de manière ciblée.

Automatisation résolue

La plate-forme online CPTnet doit servir de lien entre les assurés, leurs conseillères et conseillers clients personnels à la CPT ainsi que d'outil central pour les processus de travail internes. L'interface utilisateur commune simplifie la communication tout en réduisant la charge de travail et, partant, les coûts. A la fin de l'été 2012, la plate-forme online a

Protection des données certifiée

En relation avec le système de facturation selon SwissDRG, le Conseil fédéral a fixé en détail de quelle manière le processus de facturation entre hôpitaux et assureurs-maladie doit être mis en œuvre. Les assurances-maladie ont été contraintes de mettre en place un service de réception des données qui satisfait aux exigences rigoureuses en matière de protection des données. Une année plus tôt que prescrit par la loi, la CPT a mis en place un service de réception des données certifié et a fait certifier les processus centraux du règlement des sinistres avec les labels de qualité de protection des données GoodPriv@cy et VDSZ 2008.

Plate-forme Web centralisée

A la fin août 2012, la CPT a mis en ligne le nouveau site Internet de Publisana Caisse-maladie SA qui fait partie du groupe CPT. Toutes les pages Web des sociétés du groupe CPT sont depuis lors exploitées et gérées sur la même plate-forme Web.

Consultation médicale en pharmacie

Le projet pilote novateur netCare a été lancé en avril 2012. La CPT y participe avec diverses assurances-maladie, la Société suisse des pharmaciens Pharmasuisse et le Centre suisse de télémédecine MEDGATE. Le projet explore de nouvelles voies dans les soins médicaux de premier recours. Il est limité à deux ans et est accompagné par une étude scientifique.

Plus de 215'000 clientes et clients liquident en ligne leurs affaires d'assurance avec la CPT.

été réaménagée sur la base d'une nouvelle technologie; en même temps, des processus supplémentaires ont été automatisés et la convivialité a été améliorée. Les clients de même que les collaborateurs se sont montrés convaincus de cette étape du processus d'innovation. A fin 2012, plus de 215'000 assurés ont liquidé leurs affaires d'assurance en ligne, ce qui correspond à une croissance de 14'000 personnes par rapport à l'année précédente.

La CPT continue sur la voie du succès

L'élargissement de la part du marché et les excellentes notes dans les sondages sur la satisfaction des clients sont éloquentes.

Durant l'année de référence 2012, les adaptations de primes ont été modérées dans la plupart des caisses-maladie, ce qui s'est soldé par un faible taux de changements d'assureur sur l'ensemble de la branche. Grâce à une prospection ciblée du marché et à une fidélisation élevée des clients, la CPT a néanmoins augmenté sa part du marché de quelque 20'000 assurés. Le succès persistant de la CPT sur le marché repose sur des tarifs de primes compétitifs et une culture d'entreprise qui est axée sur une satisfaction supérieure à la moyenne de ses clients.

Excellentes notes dans les évaluations de la branche

Outre le succès sur le marché, les sondages et comparaisons représentatifs, effectués par des sociétés d'études de marché neutres et des magazines des consommateurs, montrent de manière impressionnante que les investissements dans la

lité du suivi lors du contact avec leur caisse-maladie. Avec 68 % de clients très satisfaits, la CPT a obtenu une nouvelle fois la meilleure note de toutes les caisses évaluées.

Ces résultats sont soulignés par le sondage annuel de Comparis sur la satisfaction des clients. La distinction «bien» a été décernée à la satisfaction des clients de la CPT. 27 caisses-maladie au total ont été prises en compte dans le sondage, dont 9 ont obtenu la distinction «bien», 16 la distinction «satisfaisant» et 2 la distinction «suffisant».

Facteurs clés de la satisfaction élevée des clients

Les conseils personnalisés et compétents sur tous les canaux ainsi que le décompte rapide et transparent des prestations sont les facteurs clés de la satisfaction supérieure à la moyenne des clients de la CPT. La CPT investit de manière ciblée dans ces deux compétences clés. En 2012, de grands efforts ont été entrepris entre autres au niveau de la formation étendue des collaborateurs en rapport avec le nouveau système de facturation SwissDRG. Ce développement de compétences a permis une mise en œuvre rapide et sans problème du changement de système.

Nouvelle stratégie dans le secteur Ressources humaines

Afin de consolider l'avantage concurrentiel de leader compétent et progressiste en matière de services dans l'assurance-maladie, un projet d'élaboration d'une nouvelle stratégie dans le secteur Ressources humaines a été lancé à la fin de l'année 2012.

En 2012, la CPT s'est retrouvée en tête du classement du magazine des consommateurs Bon à Savoir concernant la satisfaction des clients.

satisfaction des clients portent leurs fruits. Dans le sondage sur l'assurance-maladie 2012 de la société d'études de marché indépendante AmPuls, la CPT est arrivée en tête du classement de la compétence et de l'engagement de ses employés. La CPT s'est trouvée une nouvelle fois en tête avec son site Internet qui a fait peau neuve en 2012.

Les clients les plus satisfaits sont ceux de la CPT

La CPT a occupé la première place dans le sondage représentatif des caisses-maladie, effectué par le magazine des consommateurs Bon à Savoir. Les sondés ont évalué le service à la clientèle et la qua-

A woman with short dark hair and glasses, wearing a white lab coat, stands in the foreground with her arms crossed. She is looking towards the left. In the background, several surgeons in blue scrubs and masks are visible, though out of focus. The scene is set in an operating room with bright blue lighting.

Barbara Lüthi, graphiste

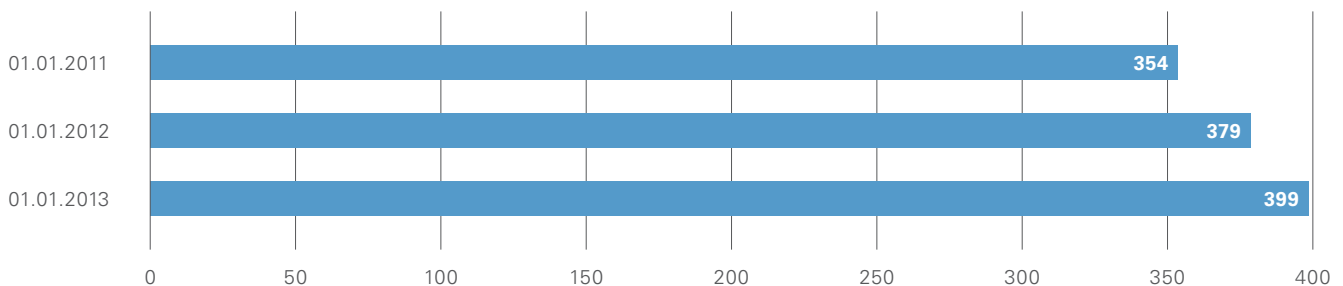
« La décision de subir une opération des yeux n'était pas facile à prendre. Aujourd'hui, je suis heureuse d'avoir franchi le pas. »

L'assurance obligatoire des soins (AOS)

Les chiffres et faits reflètent l'ensemble du groupe d'assurance CPT. Dans l'assurance obligatoire des soins (AOS), les sociétés KPT Caisse-maladie SA, Agilia Caisse-maladie SA et Publisana Caisse-maladie SA ont été consolidées alors que les assurances complémentaires selon la LCA sont gérées par la KPT Assurances SA pour tous les assurés des sociétés précitées.

Effectifs des assurés AOS

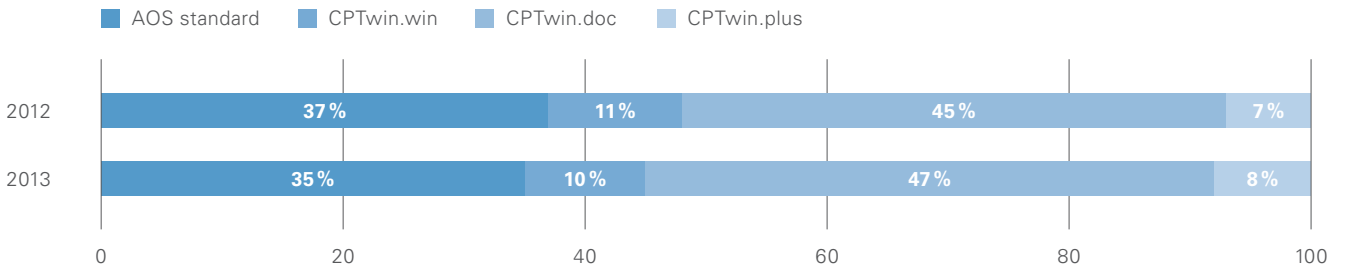
En milliers



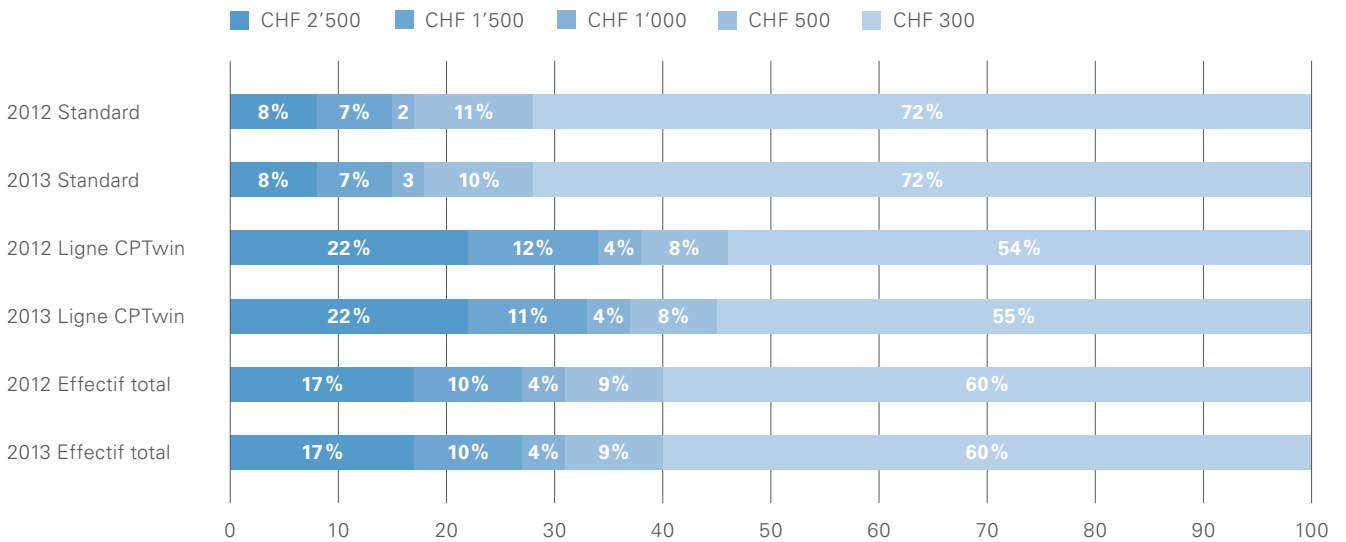
Suite à l'intégration de Publisana Caisse-maladie SA dans le groupe CPT, l'effectif des assurés dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) s'est accru au 1^{er} janvier 2012 de 3'500 assurés. Au 1^{er} janvier 2013, la KPT Caisse-maladie SA, Agilia Caisse-maladie SA et Publisana Caisse-maladie SA ont enregistré ensemble une croissance très réjouissante de plus de 20'000 nouveaux assurés dans l'AOS. Partant, l'effectif de l'AOS au sein du groupe CPT a augmenté, depuis 2011, de 13 % à 399'000 assurés. La prospection ciblée du marché, des primes compétitives, les bonnes prestations de service ainsi que la fidélité des clients de la CPT ont contribué à ce résultat. Le taux des départs a pu être stabilisé à un niveau bas.

Le résultat de la votation sur le projet Managed Care n'a eu aucune incidence sur le comportement des assurés. Bien au contraire, les modèles comportant des éléments de Managed Care sont toujours aussi appréciés. Au 1^{er} janvier 2013, 65 % des clients étaient déjà assurés dans un modèle d'assurance de base alternatif. Notamment, le modèle de médecin de famille CPTwin.doc et le modèle HMO CPTwin.plus ont pu augmenter leur part. Et tout cela aussi grâce au développement actif et continu de la coopération avec divers réseaux de médecins.

Effectifs des assurés AOS selon les formes d'assurance

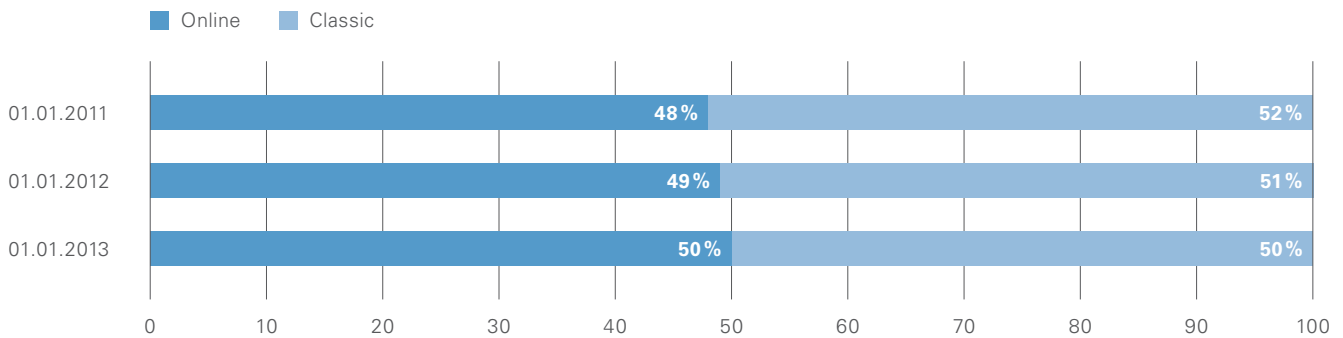


Part des franchises à option selon les formes d'assurance



Les parts au chapitre des franchises à option sont demeurées inchangées par rapport à l'année précédente. Comme par le passé, les assurés ayant adhéré à un modèle d'assurance de base alternatif optent plutôt pour une franchise plus élevée que les assurés dans le modèle standard. Les premiers profitent à double titre d'une réduction des primes. Ils bénéficient d'un rabais sur le modèle ainsi que d'un rabais pour la franchise. Aussi bien dans le modèle standard que dans les modèles alternatifs de l'assurance de base, les assurés étaient plus nombreux que l'année précédente à opter au 1^{er} janvier 2013 pour une franchise ordinaire de 300 francs. Cela n'est pas un changement de tendance mais devrait être imputé à la structure d'âge des nouveaux clients.

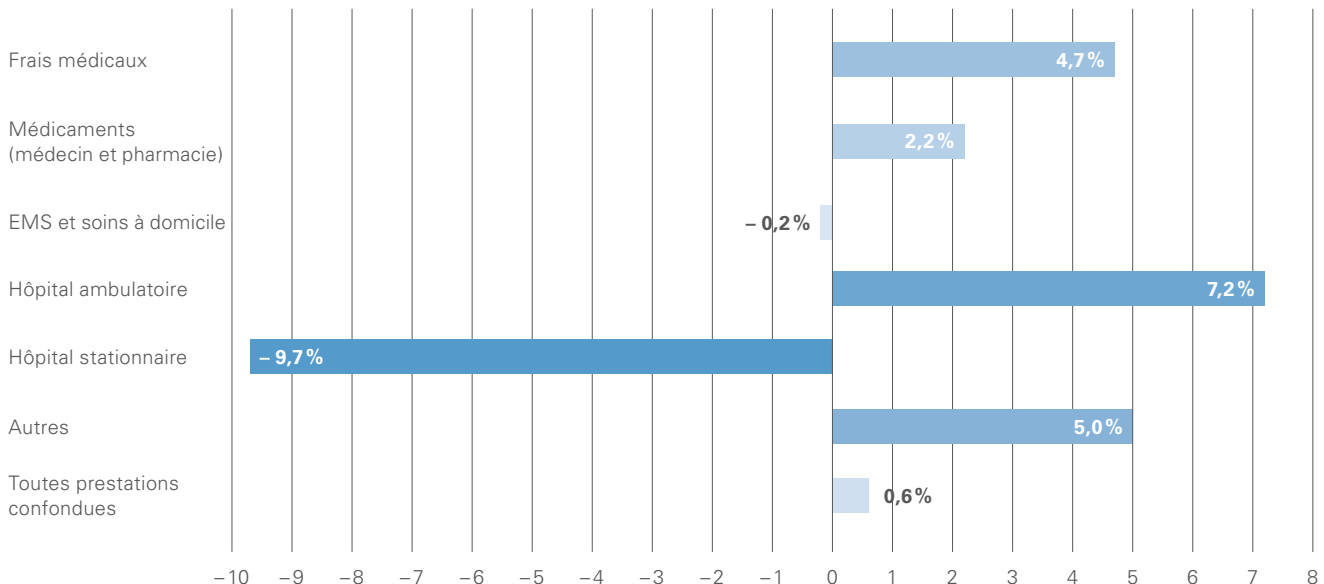
Effectifs des assurés AOS selon le canal de gestion



La part des assurés online s'est une nouvelle fois accrue au 1^{er} janvier 2013. Plus de la moitié des assurés AOS du groupe CPT ont opté pour l'assurance online. La CPT a pu consolider sa réputation de numéro 1 des caisses-maladie online.

Variation des prestations brutes de l'AOS par assuré en fonction des fournisseurs de prestations

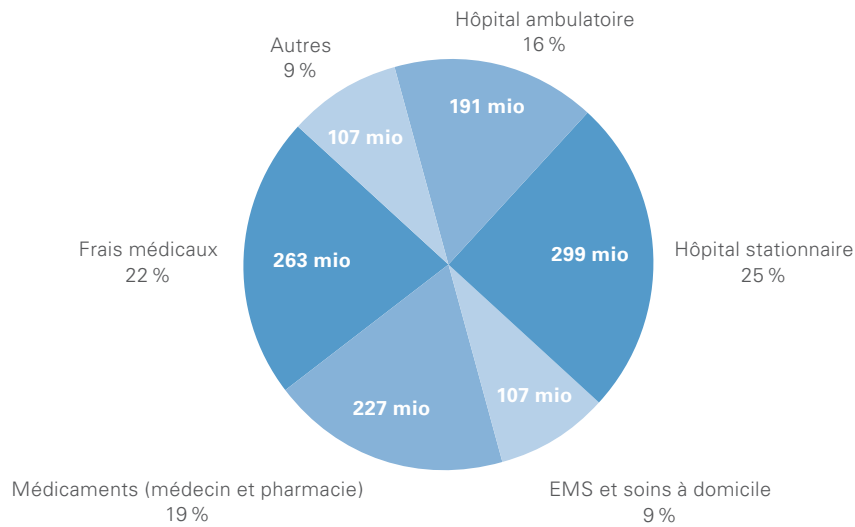
Comparaison entre 2012 et 2011



Dans l'AOS, les prestations brutes par assuré se sont accrues de près de 1% au total durant l'année de référence. La croissance effective des coûts est plus élevée, car le nombre de factures en attente devrait être plus grand que les années précédentes. Les frais hospitaliers dans le secteur stationnaire ont nettement reculé durant l'année passée sous revue. Pour l'instant, la question de savoir dans quelle mesure le nouveau financement hospitalier déploie déjà ses effets ou si la régularisation mentionnée ci-dessus joue un rôle reste ouverte. Aussi, il faudra encore analyser si l'accroissement dans le secteur ambulatoire (dont les prestations sont financées à 100% par les caisses) est dû à un transfert de prestations stationnaires.

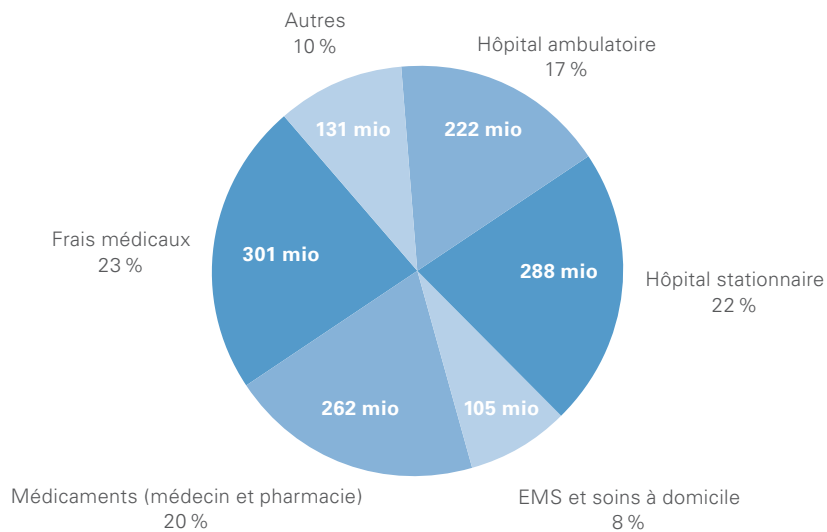
Répartition des prestations brutes de l'AOS par fournisseur de prestations 2011

Au total: CHF 1'194 millions



Répartition des prestations brutes de l'AOS par fournisseur de prestations 2012

Au total: CHF 1'309 millions

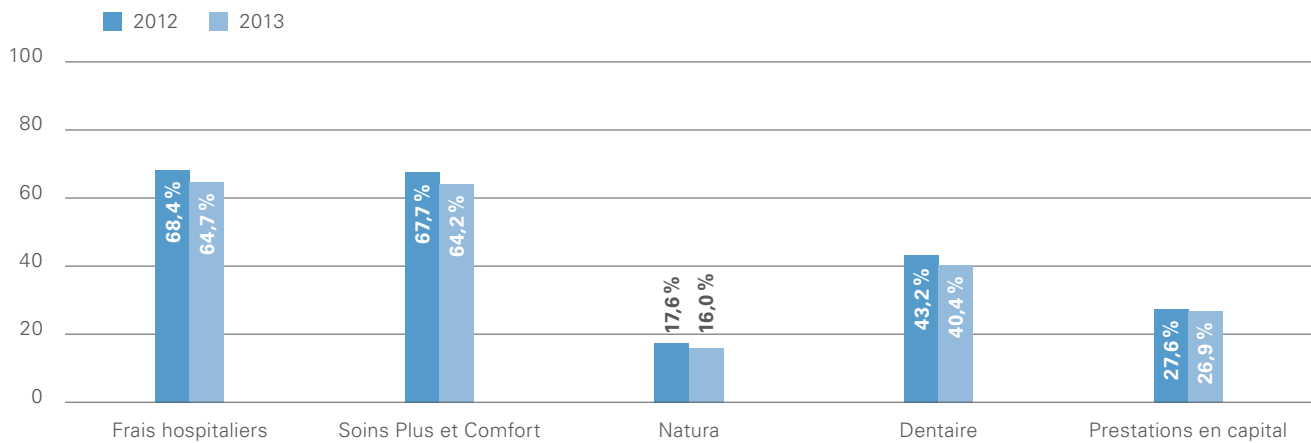


Durant l'année de référence, les parts des groupes de prestations au total global n'ont pas varié de manière significative par rapport à l'année précédente. Les médicaments, les frais médicaux et les prestations ambulatoires fournies à l'hôpital affichent des taux de croissance supérieurs à la moyenne. Il s'agit plus d'une augmentation quantitative que d'une hausse des prix.

Les assurances complémentaires selon la LCA

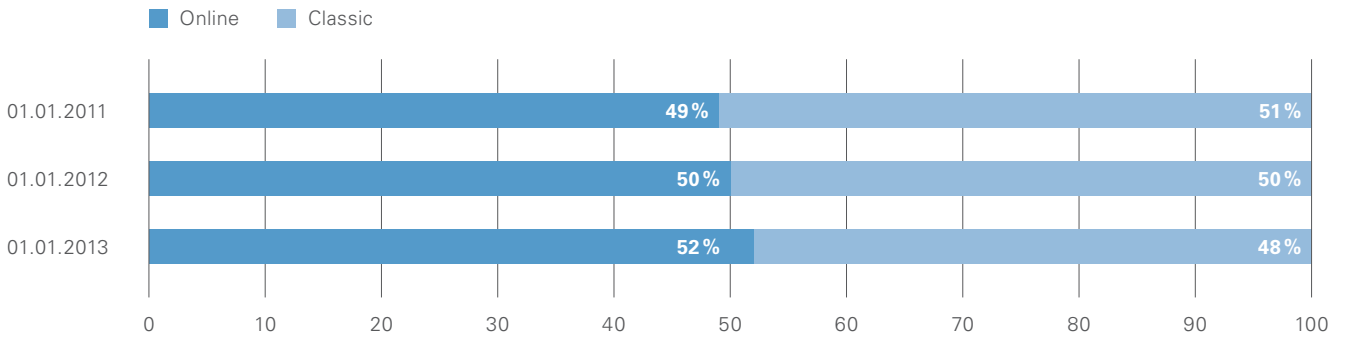
Grâce à la prospection ciblée du marché, les effectifs des assurés dans les assurances complémentaires ont pu être légèrement augmentés au 1^{er} janvier 2013 dans la quasi-totalité des produits clés. Au début de l'année 2013, l'effectif a passé de 285'000 assurés à quelque 287'000 clientes et clients.

Parts des assurés complémentaires par produit (en % de l'AOS)



Au vu de la croissance supérieure à la moyenne durant ces dernières années, enregistrée dans l'assurance obligatoire des soins (AOS), la part de tous les assurés complémentaires par rapport à l'effectif de l'AOS a baissé continuellement. Au début de l'année 2013, elle se situe à 72 % mais la demande demeure inchangée, aussi celle des assurances complémentaires d'hospitalisation.

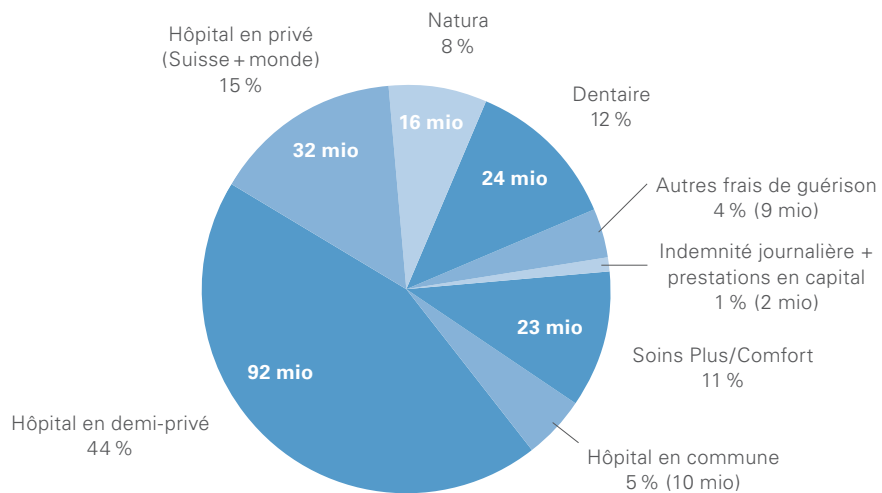
Effectifs des assurés LCA selon le canal de gestion



La tendance vers la gestion online accrue se poursuit également dans le domaine des assurances complémentaires. Au début de l'année 2013, ce sont plus de la moitié des assurés complémentaires, soit 52 %, qui ont choisi l'assurance online.

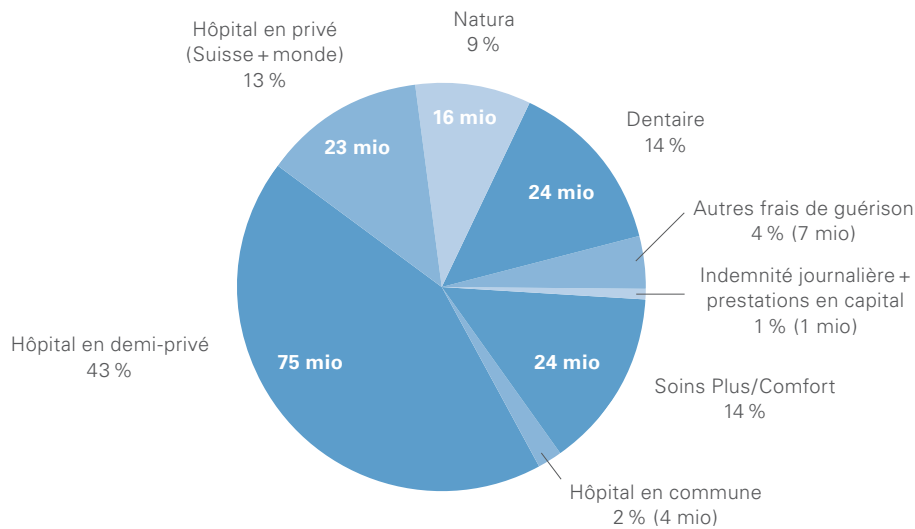
Prestations brutes LCA par produit clé 2011

Au total: CHF 208 millions



Prestations brutes LCA par produit clé 2012

Au total: CHF 174 millions



Durant l'année de référence, les prestations décomptées à charge des assurances complémentaires d'hospitalisation se sont situées nettement en dessous de celles de l'année précédente. La modification des clés de répartition entre cantons, assurance de base et assurance complémentaire a déjà déployé ses effets mais les prestations encore à servir pour 2012 et, d'autre part, aussi l'évolution future des coûts sont marquées par des incertitudes. La CPT a décidé en faveur de ses assurés de leur redistribuer, dans le cadre d'une participation aux excédents, une grande partie de la contribution de couverture de cette évolution des prestations en recul.

Vu la baisse marquante des prestations, la part des produits hospitaliers au total global s'est réduite de 64 % à quelque 58 % durant l'année passée sous revue. Quant aux autres produits clés, les montants n'ont guère changé durant l'année de référence par rapport à l'année précédente.

Philip Sezer, conseiller clients

«Au moment de la demande en mariage, j'étais extrêmement nerveux et mon cœur battait à tout rompre. Heureusement, elle a immédiatement dit oui.»



Indicateurs du groupe

Montants en CHF millions	2012	2011	Variation
Compte de résultat			
Produits des primes	1'486	1'389	7,0 %
Charges d'assurance	-1'350	-1'255	7,6 %
Charges d'exploitation	-105	-105	0,4 %
Compte de résultat non technique	8	6	41,2 %
Résultat du groupe	32	28	15,8 %
Bilan			
Fonds de roulement	213	351	-39,4 %
Placements	1'060	950	11,5 %
Fonds étrangers	1'004	1'055	-4,9 %
Fonds propres	269	238	12,6 %
Indicateurs statistiques			
Taux de sinistres (charges d'assurance en % du produit des primes)	90,8 %	90,4 %	
Taux de frais (charges d'exploitation en % du produit des primes)	7,1 %	7,6 %	
Combined Ratio (taux de sinistres + taux de frais)	97,9 %	97,9 %	

Compte de résultat du groupe

Montants en CHF 1'000	Explication	2012	2011	Variation en %
Produits des primes	1	1'486'449	1'388'980	7,0 %
Prestations d'assurance	2	-1'296'142	-1'233'490	5,1 %
Compensation des risques		-9'634	2'798	-444,3 %
Variation des provisions techniques	3	-44'600	-24'494	82,1 %
Charges d'assurance		-1'350'376	-1'255'186	7,6 %
Résultat brut		136'073	133'794	1,7 %
Charges d'exploitation	4	-105'430	-104'967	0,4 %
Compte de résultat technique		30'643	28'827	6,3 %
Produits des placements de capitaux/financiers	5	20'721	5'593	270,5 %
Autres produits	6	685	178	284,8 %
Produits extraordinaires	7	-13'566	-217	6'151,6 %
Compte de résultat non technique		7'840	5'554	41,2 %
Résultat avant impôts		38'483	34'381	11,9 %
Impôts		-6'607	-5'177	27,6 %
Part des minoritaires		0	-1'678	-100,0 %
Résultat d'exploitation		31'876	27'526	15,8 %

Bilan du groupe

Montants en CHF 1'000	Explication	31.12.2012	31.12.2011*	Variation en %
ACTIF				
Liquidités		163'755	186'578	-12,2 %
Créances auprès des assurés	8	24'608	148'447	-83,4 %
Autres créances	9	18'155	15'558	16,7 %
Compte de régularisation actif		6'314	661	855,2 %
Total du fonds de roulement		212'832	351'244	-39,4 %
Placements de capitaux	10	1'158'885	1'034'847	12,0 %
Fluctuation de titres		-104'788	-89'380	17,2 %
Immobilisations corporelles	11	1'287	1'158	11,1 %
Immobilisations incorporelles	12	4'283	3'630	18,0 %
Total des placements		1'059'667	950'255	11,5 %
Total de l'actif		1'272'499	1'301'499	-2,2 %

* Les chiffres mentionnés de l'année précédente correspondent aux comptes annuels révisés au 01.01.2012, qui en résultaient suite à l'introduction de Swiss GAAP RPC chez les sociétés soumises à la LAMal.

Montants en CHF 1'000	Explication	31.12.2012	31.12.2011*	Variation en %
PASSIF				
Engagements auprès des assurés		76'448	189'830	-59,7 %
Autres engagements		10'516	10'481	0,3 %
Compte de régularisation passif		16'005	35'883	-55,4 %
Provisions techniques	13	864'106	817'125	5,7 %
Autres provisions	14	36'914	2'028	1'720,2 %
Total des fonds étrangers		1'003'989	1'055'347	-4,9 %
Capital-actions		100	100	0,0 %
Fonds		2'000	2'500	-20,0 %
Réserves provenant de primes d'émission		27'042	27'480	-1,6 %
Réserves provenant de bénéfices		207'492	180'807	14,8 %
Résultat de l'exercice		31'876	27'526	15,8 %
Total des fonds propres	15	268'510	238'413	12,6 %
Part des minoritaires		0	7'739	-100,0 %
Total du passif		1'272'499	1'301'499	-2,2 %

* Les chiffres mentionnés de l'année précédente correspondent aux comptes annuels révisés au 01.01.2012, qui en résultaient suite à l'introduction de Swiss GAAP RPC chez les sociétés soumises à la LAMal.

Tableau de financement

Montants en CHF 1'000

2012

2011

VARIATION DES DISPONIBILITÉS

Fonds initial au 01.01	186'578	240'725
Fonds final au 31.12	163'755	186'578

Variation des disponibilités **-22'823** **-54'147**

Produit	31'876	27'526
Modifications liées aux adaptations dans le périmètre de consolidation	2'520	393
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4'111	3'258
Variation du ducroire	-1'655	-
Réévaluations/amortissements des placements de capitaux	-11'496	-
Réévaluations/amortissements des réserves se rapportant à la réévaluation sur la base de Swiss GAAP RPC	26'749	-
Augmentation/diminution de provisions pour risques dans les placements de capitaux	8'632	3'862
Provisions techniques	47'255	24'494
Provisions non techniques	34'886	-2'500
Compte de régularisation actif	-5'653	491
Autres créances	-8'240	-4'018
Créances auprès des assurés	121'321	-20'914
Compte de régularisation passif	-24'690	17'031
Autres engagements	35	11'306
Engagements auprès des assurés	-113'382	26'584
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation	112'269	87'513

Investissements en placements de capitaux	-134'826	-136'431
en immobilisations corporelles et incorporelles	11'773	-6'908
Rachat d'actions de la KPT Assurances SA	-10'117	-
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-133'170	-143'339

Distribution de dividendes	-1'922	-
Variation de la part des minoritaires	-	1'679
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-1'922	1'679

Variation des disponibilités **-22'823** **-54'147**

Simone Maleszewski, responsable de projet global

«Mon pouls s'accéléra dans l'hélicoptère. Mais ce fut un grand régal dès les premières traces que j'ai laissées dans la poudreuse.»



Principes de consolidation et de présentation des comptes

Généralités

Les comptes du groupe CPT sont établis selon les dispositions du Code des obligations suisse (CO). Il en est de même pour les comptes individuels des sociétés consolidées à l'exception des sociétés qui sont soumises à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Les comptes annuels statutaires des sociétés dans le secteur «Assurances selon la LAMal» ont été présentés pour la première fois conformément au standard Swiss GAAP RPC. Les différences significatives dans les principes d'évaluation des deux présentations des comptes sont publiées.

Selon le chiffre 8 du cadre conceptuel du Swiss GAAP RPC, seul le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 doit être publié lors de la première utilisation du Swiss GAAP RPC. Dans le compte de résultat du secteur «Assurances selon la LAMal», les valeurs CO ont été reprises dans la comparaison avec l'année précédente.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

La KPT/CPT Holding SA détient le 31 décembre 2012 le 100 % du capital-actions des sociétés intégralement consolidées ci-après:

- KPT Caisse-maladie SA, Berne
- Agilia Caisse-maladie SA, Malters
- Publisana Caisse-maladie SA, Brugg
- KPT Assurances SA, Berne
- Online Easy SA, Berne
- Rialm SA, Baar

Modification du périmètre de consolidation

La liquidation de Resol SA a été achevée en 2012.

Publisana Caisse-maladie SA, Brugg, a repris au 1^{er} janvier 2012 les affaires de la Fondation Publisana Assurance-maladie, Brugg, au moyen d'un transfert de patrimoine.

Date du bilan

Le groupe et toutes les sociétés bouclent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Rapports internes

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées dans le bilan du groupe et le compte de résultat du groupe.

Principes d'évaluation

Principes d'évaluation en général

Créances

Les créances à l'égard de tiers et d'organisations proches sont inscrites à la valeur nominale, et les corrections de valeur sont prises en compte de manière appropriée. En 2012, seules les positions échues à la date de référence sont présentées au chapitre des créances et engagements à l'égard des assurés. Les primes ouvertes, facturées à l'avance, ne sont plus contenues.

Prêts et prêts hypothécaires

L'évaluation s'effectue à la valeur nominale, moins les corrections de valeur nécessaires.

Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles a lieu à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de façon linéaire en fonction de la durée d'utilisation économique du bien d'investissement.

Provisions techniques

Le montant des provisions est calculé en fonction des bases arrêtées par les autorités de surveillance compétentes. Dans les sociétés soumises à la LAMal, des provisions pour sinistres non liquidés et des provisions de sécurité pour des fluctuations imprévisibles dans les charges d'assurance sont constituées. Les provisions techniques pour les assurances-maladie complémentaires selon la LCA correspondent, en termes de structure et d'étendue, au plan d'exploitation technique approuvé par la FINMA.

Principes d'évaluation CO

Placements

Les titres sont portés au bilan à la valeur d'acquisition. Les corrections de valeur sont opérées lorsque la valeur de marché du portefeuille est inférieure aux valeurs d'acquisition additionnées.

Terrains et constructions

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, plus les investissements générant une plus-value, et amortis en principe sur la durée d'utilisation attendue.

Principes d'évaluation Swiss GAAP RPC

Placements à revenu fixe

Ceux-ci sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des obligations détenues directement qui sont évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.

Actions et placements similaires, biens mobiliers (placements indirects), placements alternatifs

L'évaluation s'effectue à la valeur de marché.

Bâtiments à usage propre et loués

Les bâtiments à usage propre et les bâtiments loués sont attribués aux placements. Pour les deux types, les terrains et constructions sont évalués aux valeurs actuelles. Ces valeurs actuelles sont calculées selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) et vérifiées régulièrement.

Prévoyance en faveur du personnel

Il est évalué annuellement si l'institution de prévoyance constitue un bénéfice économique ou un engagement à long terme. Les réserves de cotisations d'employeur sont activées comme faisant partie des autres créances.

Explications concernant le compte de résultat du groupe

Montants en CHF 1'000

	2012	2011
1 Produits des primes	1'486'449	1'388'980
Ce montant se compose des primes tarifées et des diminutions du produit des primes. En 2012, un montant de MCHF 22'000, qui sera remboursé aux assurés des complémentaires d'hospitalisation, est contenu au titre de diminution du produit des primes.		
2 Prestations d'assurance	1'296'142	1'233'490
Prestations pour cas d'assurance	1'483'862	1'403'909
Participation aux coûts des assurés	-187'720	-170'419
3 Variation des provisions techniques	44'600	24'494
Provisions pour sinistres	37'562	24'494
Provisions de sécurité et de fluctuation	71'062	-
Provisions pour vieillissement	6'638	-
Autres provisions techniques	-70'662	-
4 Charges d'exploitation	105'430	104'967
Charges du personnel	46'573	44'055
Amortissements	4'111	2'791
Informatique et télécommunication	16'984	18'291
Prestations de services de tiers	12'477	12'795
Marketing et support de vente	13'050	13'690
Autres frais de matériel	12'234	13'345
5 Résultat des placements financiers / de capitaux	20'721	5'593
Produit réalisé	38'842	45'759
Charges réalisées	-15'457	-36'964
Produit non réalisé	11'492	-
Variation de la provision pour risques	-15'158	-3'858
Produit des immeubles	1'239	1'239
Charges liées aux immeubles	-237	-583
6 Autres produits	685	178
Produit des services Asset Management	140	119
Autres produits	988	59
Autres charges	-443	-
7 Produits extraordinaires	-13'566	-217
Produits extraordinaires	496	10
Charges extraordinaires	-14'062	-227

Explications concernant le bilan du groupe

Montants en CHF 1'000	2012	2011
8 Créances à l'égard des assurés	24'608	148'447
Créances échues	33'673	154'994
Du croire	-9'065	-6'547
9 Autres créances	18'155	15'558
Créances à l'égard de sociétés proches	6'917	4'488
Réserves de cotisations d'employeur	5'671	5'643
Autres créances	7'362	7'074
Fluctuation d'autres créances	-1'795	-1'647
10 Placements	1'158'885	1'034'847
Placements à revenu fixe	652'416	639'031
Actions	236'493	181'504
Biens mobiliers (placements indirects)	165'060	151'694
Immeubles loués et à usage propre	18'635	18'335
Immeubles en construction	17'592	3'188
Placements alternatifs	67'340	39'875
Autres placements	1'349	1'220
11 Immobilisations corporelles	1'287	1'158
Mobilier et équipements	1'278	1'141
Véhicules	9	17
12 Immobilisations incorporelles	4'283	3'630
Software	4'283	3'630
13 Provisions techniques	864'106	817'125
Provisions pour sinistres	335'169	295'226
Provisions de sécurité et de fluctuation	149'721	78'659
Provisions pour vieillissement	258'900	252'262
Autres provisions techniques	120'316	190'978
14 Autres provisions	36'914	2'028
Provisions pour remboursements aux assurés	22'000	-
Provisions pour restructurations	1'028	1'028
Provisions pour risques de procédure	4'886	1'000
Provisions pour la prévoyance en faveur du personnel	9'000	-

Montants en CHF 1'000

	Capital- actions	Réserve émissions	Fonds	Réserve bénéfice	Total
15 Etat des fonds propres					
Fonds propres au 31 décembre 2010	100	27'480	2'500	153'767	183'847
Réserve libre	-	-	-	292	292
Résultat du groupe 2011	-	-	-	27'526	27'526
Etat au 31 décembre 2011	100	27'480	2'500	181'585	211'665
Etat au 31 décembre 2011 (selon CO)					
Réserve de réévaluation Swiss GAAP RPC	-	-	-	26'749	26'749
Modifications liées aux adaptations dans le périmètre de consolidation	-	-	-500	642	142
Distribution de dividendes	-	-438	-	-1'484	-1'922
Résultat annuel 2012	-	-	-	31'876	31'876
Fonds propres au 31 décembre 2012	100	27'042	2'000	239'368	268'510

Autres indications

Montants en CHF 1'000	2012	2011
Valeurs d'assurance-incendie		
Immobilisations corporelles	8'000	4'100
Immeubles	17'919	17'919
Engagements de leasing	129	194
Engagements à l'égard d'institutions de prévoyance	251	14

Gestion des risques et contrôle interne

Risques commerciaux

Le groupe CPT est actif sur un marché fortement réglementé. Les modifications de prescriptions légales, comme par exemple l'introduction de nouveaux critères pour la compensation des risques, peuvent influencer le résultat de manière significative.

L'évolution de l'effectif des assurés ainsi que l'exactitude des prévisions des calculs actuariels peuvent influencer le résultat au même titre que l'évolution des prestations et des primes.

Risques opérationnels

Cette catégorie de risques comprend les risques d'exploitation (processus commerciaux), les risques personnels, les risques liés à la stratégie de marketing, les risques d'externalisation (sécurité informatique) et les risques externes.

Risques financiers

Avec ses placements, le groupe CPT est exposé aux risques de marché (risques de placement, risques de variation des taux, risques de modification de cours et risques de change). Il est également soumis à un risque de crédit (primes) et au risque d'une détérioration de la structure des coûts (frais du personnel et frais des biens et services).

Gestion des risques

La CPT dispose d'un système de gestion des risques qui est axé sur les risques mentionnés ci-dessus. Les risques identifiés sont vérifiés périodiquement et systématiquement et évalués quant à leur probabilité de survenance et leurs effets. Le Conseil d'administration décide de mesures correspondantes pour éviter, diminuer ou transférer des risques correspondants. Les risques assumés par la CPT sont surveillés continuellement.

Système de contrôle interne (SCI)

Un SCI garantit la cohérence des comptes annuels du groupe CPT avec les standards de présentation des comptes et les processus à appliquer et aide à garantir l'établissement réglementaire des rapports de l'entreprise.

Constatations du Conseil d'administration

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'administration n'a pas identifié de risques qui pourraient porter une atteinte durable ou significative à la situation quant au patrimoine, aux finances et aux recettes du groupe CPT.

Rémunérations

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité de base et d'un montant fixe pour la collaboration au sein de commissions. La somme de CHF 465'000.– a été versée aux membres du Conseil d'administration (6,3 personnes en moyenne annuelle), dont CHF 160'000.– au président.

La rémunération du Comité directeur se compose d'un salaire de base et d'une part variable. La somme de CHF 1'786'000.– a été versée aux membres du Comité directeur (5,4 personnes en moyenne annuelle), dont CHF 450'000.– au président.

La rémunération des délégués des Sociétés Coopératives KPT/CPT a été fixée pour 2013 au montant inchangé de CHF 3'000.– par personne. En outre, un jeton de présence de CHF 2'000.– s'y ajoute. Les trois membres de l'office de coordination reçoivent en plus une rémunération de CHF 5'000.– chacun. La rémunération totale des 21 délégués atteint CHF 266'000.–.

Thomas Stucki, spécialiste Produits

« Il était évident pour moi que je voulais refaire du vélo en dépit de mon accident grave. Toutefois, la première sortie a exigé beaucoup de courage de ma part. »



Indicateurs de l'assurance obligatoire des soins (AOS)

	2012	2011
Effectif des assurés au 31.12		
KPT Caisse-maladie SA	380'188	350'027
Agilia Caisse-maladie SA	7'931	7'676
Publisana Caisse-maladie SA	3'342	–
Total des assurés AOS	391'461	357'703
Charges d'assurance		
par assuré	CHF 2'987,22	CHF 2'932,21
en % du produit des primes	% 94,43	% 93,73
Charges d'exploitation		
par assuré	CHF 160,59	CHF 174,77
en % du produit des primes	% 5,08	% 5,59
Provisions (statutaires, Swiss GAAP RPC)		
par assuré	CHF 842,06	CHF 815,08
en % des prestations nettes	% 29,33	% 28,38
Réserves (statutaires, Swiss GAAP RPC)		
par assuré	CHF 440,11	CHF 451,05
en % du produit des primes	% 13,91	% 14,42
Réserves (relevant du droit de la surveillance, selon les directives de l'OFSP)		
par assuré	CHF 720,35	CHF 724,90
en % du produit des primes	% 22,77	% 23,17

Indicateurs des assurances complémentaires selon la LCA

	2012		2011	
Effectif des assurés au 31.12				
Nombre d'assurés LCA		286'490		284'200
Nombre de couvertures LCA		1'036'900		1'026'200
Provisions techniques				
par assuré	CHF	1'865,52	CHF	1'849,30
en % des prestations nettes	%	310,57	%	254,88
Fonds propres				
	CHF mio	96,008	CHF mio	85,513
en % du total du bilan	%	13,87	%	13,05

Compte de résultat par secteurs

Montants en CHF 1'000

	Assurances selon la LAMal		Assurances selon la LCA	
	2012	2011	2012	2011
Produits des primes	1'238'318	1'119'078	248'131	269'902
Prestations d'assurance	-1'124'046	-1'027'289	-172'096	-206'200
Compensation des risques	-9'634	2'798	-	-
Variation des provisions techniques	-35'698	-24'371	-8'902	-123
Charges d'assurance	-1'169'379	-1'048'861	-180'998	-206'323
Résultat brut	68'939	70'217	67'133	63'579
Charges d'exploitation	-62'866	-62'517	-42'022	-41'277
Compte de résultat technique	6'074	7'700	25'110	22'302
Produits des placements de capitaux/financiers	10'160	2'866	8'757	1'365
Autres produits	605	37	-	-
Produits extraordinaires	-8'429	-119	-5'050	-98
Compte de résultat non technique	2'337	2'783	3'707	1'267
Résultat avant impôts	8'411	10'484	28'817	23'569
Impôts	-	-	-6'321	-5'084
Part des minoritaires	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	8'411	10'484	22'496	18'485
Champs d'activité des sociétés du groupe				
KPT Caisse-maladie SA, Berne	X	X		
Agilia Caisse-maladie SA, Malters	X	X		
Publisana Caisse-maladie SA, Brugg	X			
KPT Assurances SA, Berne			X	X
KPT/CPT Holding SA, Berne				
Online Easy SA, Berne				
Rialm SA, Baar				
Resol AG en liquidation, Berne				

Autres		Elimination		Total	
2012	2011	2012	2011	2012	2011
-	-	-	-	1'486'449	1'388'980
-	-	-	-	-1'296'142	-1'233'490
-	-	-	-	-9'634	2'798
-	-	-	-	-44'600	-24'494
-	-	-	-	-1'350'376	-1'255'186
-	-	-	-	136'073	133'794
-6'565	-5'833	6'022	4'660	-105'430	-104'967
-6'565	-5'833	6'022	4'660	30'643	28'827
10'912	3	-9'108	1'358	20'721	5'593
7'935	6'159	-7'854	-6'017	685	178
-87	-	-	-	-13'566	-217
18'760	6'162	-16'962	-4'660	7'840	5'554
12'195	329	-10'940	-	38'483	34'381
-286	-93	-	-	-6'607	-5'177
-	-	-	-1'679	-	-1'678
11'909	236	-10'940	-1'679	31'876	27'526

	X
X	X
X	X
X	X
	X

Bilan par secteurs

Montants en CHF 1'000

	Assurances selon la LAMal		Assurances selon la LCA	
	2012	2011	2012	2011
ACTIF				
Liquidités	100'043	97'044	59'637	86'696
Créances auprès des assurés	24'218	124'153	390	24'293
Autres créances	21'774	12'402	18'222	15'105
Compte de régularisation actif	4'615	52	1'699	583
Total du fonds de roulement	150'649	233'651	79'948	126'677
Placements de capitaux	483'229	447'118	675'456	587'730
Fluctuation de titres	-41'588	-30'380	-63'000	-59'000
Immobilisations corporelles	1'287	1'158	-	-
Immobilisations incorporelles	43	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Total des placements	442'971	417'896	612'456	528'730
Total de l'actif	593'620	651'548	692'404	655'407
PASSIF				
Engagements auprès des assurés	65'527	158'904	10'921	30'926
Autres engagements	11'081	9'945	14'832	5'143
Compte de régularisation passif	9'391	29'601	5'937	6'227
Provisions techniques	329'634	291'555	534'472	525'570
Autres provisions	5'400	-	30'233	2'028
Total des fonds étrangers	421'033	490'005	596'396	569'894
Capital-actions	300	200	10'000	10'000
Fonds	-	-	2'000	2'000
Réserves provenant de primes d'émission	-	-	14'116	14'116
Réserves provenant de bénéfices	163'877	150'859	47'396	40'912
Résultat de l'exercice	8'411	10'484	22'496	18'485
Total des fonds propres	172'588	161'543	96'008	85'513
Part des minoritaires	-	-	-	-
Total du passif	593'620	651'548	692'404	655'407

	Autres		Elimination		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	4'076	2'838	-	-	163'755	186'578
	-	-	-	-	24'608	148'447
	5'766	4'514	-27'607	-16'462	18'155	15'558
	-	26	-	-	6'314	661
	9'842	7'378	-27'607	-16'462	212'832	351'244
	200	-	-	-	1'158'885	1'034'847
	-200	-	-	-	-104'788	-89'380
	-	-	-	-	1'287	1'158
	4'240	3'630	-	-	4'283	3'630
	26'744	22'128	-26'744	-22'128	-	-
	30'984	25'758	-26'744	-22'128	1'059'667	950'255
	40'826	33'136	-54'351	-38'590	1'272'499	1'301'499
	-	-	-	-	76'448	189'830
	12'210	11'856	-27'607	-16'462	10'516	10'481
	677	54	-	-	16'005	35'883
	-	-	-	-	864'106	817'125
	1'280	-	-	-	36'914	2'028
	14'168	11'910	-27'607	-16'462	1'003'989	1'055'347
	1'200	6'300	-11'400	-16'400	100	100
	-	500	-	-	2'000	2'500
	12'926	13'364	-	-	27'042	27'480
	622	825	-4'403	-11'788	207'492	180'807
	11'910	236	-10'941	-1'679	31'876	27'526
	26'658	21'225	-26'744	-29'867	268'510	238'413
	-	-	-	7'739	-	7'739
	40'826	33'136	-54'351	-38'590	1'272'499	1'301'499

**Ernst & Young SA**

Belpstrasse 23
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11

Téléfax +41 58 286 68 18

www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de KPT /CPT Holding SA, Berne

Berne, le 10 avril 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de KPT/CPT Holding SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 29 à 40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 27 avril 2012, une opinion d'audit sans réserve.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des

estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé

Doris Stauffacher, conseillère clients

«La construction d'une villa est un grand défi mais un défi qui en valait la peine à tout point de vue.»



Compte de résultat

Clôture individuelle du KPT/CPT Holding SA

Montants en CHF 1'000	2012	2011
Produits des participations	10'940	–
Autres produits	1	20
Total des produits	10'941	20
Charges d'exploitation	74	14
Charges financières	28	–
Impôts	104	4
Total des charges	206	18
Résultat	10'735	2

Bilan

Clôture individuelle du KPT/CPT Holding SA

ACTIF

Liquidités	3'890	35
Créances auprès de sociétés du groupe	2'759	–
Fonds de roulement	6'649	35
Participations	26'744	22'128
Placements	26'744	22'128
Total de l'actif	33'393	22'163

PASSIF

Engagements à l'égard de sociétés du groupe	1'212	36
Compte de régularisation passif	120	1
Prêts de sociétés du groupe	8'300	8'300
Fonds étrangers	9'632	8'337
Capital-actions	100	100
Réserves issues d'apports de capital	12'926	13'364
Report du bénéfice	0	360
Résultat de l'exercice	10'735	2
Fonds propres	23'761	13'826
Total du passif	33'393	22'163

Annexe aux comptes annuels

	Capital-actions CHF	Quote-part 2012	Quote-part 2011
Participations de la KPT/CPT Holding SA			
KPT Caisse-maladie SA, Berne	100'000	100 %	100 %
Agilia Caisse-maladie SA, Malters	100'000	100 %	100 %
Publisana Caisse-maladie SA, Brugg	100'000	100 %	100 %
KPT Assurances SA, Berne	10'000'000	100 %	90,9 %
Online Easy SA, Berne	1'000'000	100 %	100 %
Rialm SA, Baar	100'000	100 %	100 %
Resol AG en liquidation, Berne	5'000'000	dissoute	100 %

Engagements conditionnels

Dans le cadre du groupe KPT/CPT, la société est imposée en tant que groupe pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Par conséquent, elle répond solidairement de ses obligations TVA envers les autorités fiscales fédérales.

Informations sur la réalisation d'une évaluation des risques

La KPT/CPT Holding SA est intégrée dans le système de gestion des risques du groupe CPT, ce qui garantit le contrôle et la surveillance continuel ainsi que le suivi des mesures quant aux risques de la société dans le cadre du groupe.

Prêts de sociétés du groupe (MCHF)	31.12.2012	31.12.2011
KPT Assurances SA	8'300	8'300

Il n'existe pas d'autres faits devant être présentés selon l'article 663b du CO.

Proposition quant à l'affectation du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'affectation suivante du bénéfice porté au bilan:

Montants en CHF 1'000	2012	2011
Report du bénéfice de l'année précédente	–	360
Résultat de l'exercice	10'735	2
Bénéfice du bilan	10'735	362
Prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	–	438
Distribution de dividendes	–800	–800
Report à nouveau	9'935	–
Dividende CHF par action	80,00	80,00



Ernst & Young SA
 Belpstrasse 23
 Case postale
 CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
 Téléfax +41 58 286 68 18
 www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de KPT/CPT Holding SA, Berne

Berne, le 10 avril 2012

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de KPT/CPT Holding SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 50 à 51) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 27 avril 2012, une opinion d'audit sans réserve.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments pro-

bants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
 Expert-réviseur agréé
 (Réviseur responsable)

Marco Schmid
 Expert-réviseur agréé

Maya Burri, responsable Online Development

«J'ai dû me faire violence pour commencer le jogging. Maintenant, je cours régulièrement et je me sens en excellente forme.»



La palette d'assurances

Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Assurance obligatoire des soins (AOS)	Avec franchise annuelle à option
	Modèle d'assurance de base alternatif CPTwin.doc
	Modèle graduel intégré CPTwin.win Modèle graduel intégré CPTwin.plus
Assurance facultative d'indemnités journalières	

Assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)

Assurance des frais d'hospitalisation*	Division commune
	Division demi-privée
	Division privée
PRIO assurance de libre choix du médecin**	
Assurance d'indemnités journalières d'hospitalisation	
Assurance des soins Plus*	
Assurance des soins Comfort*	
Assurance Natura	
Assurance des soins dentaires	
Assurance-maladie facultative	
Assurance perte de gain	Assurance de sommes
	Assurance dommages
Assurance-accidents complémentaire pour prestations de soins	
Assurance-accidents en cas de décès et d'invalidité	
Assurance en cas de décès et d'invalidité par suite de maladie et/ou d'accident	
Assurance voyages et vacances	
Assurance de protection juridique de circulation et privée	

Rabais online sur toutes les assurances complémentaires (5 %)

* Rabais de fidélité pour contrat de trois ans (6,7 %)

** Rabais de fidélité pour contrat de trois ans (6,7 %), uniquement disponible pour les assurés domiciliés dans le canton de Berne

Autres prestations de services

VitaClic, la plate-forme «santé»	www.vitacliv.ch
CPTnet – accès en ligne 24 heures sur 24 à votre dossier client personnel	www.kpt.ch
Compte CPTbenefit	Collaboration avec la BCBE
Conseils médicaux gratuits 24 heures sur 24 de Medgate	Appel d'urgence au n° 0844 844 911
Assurance de protection juridique «Internet»	pour les assurés online

Les partenaires externes de la CPT

Domaine	Partenaire	Etat au 1 ^{er} janvier 2013
Partenaire de facturation		
	IFAK DATA SA, Bienne	
	MediData, Root Längenbold	
	Ofac, Genève	
	curabill, Zurich	
Pharmacies		
	City Apotheke Bern AG, Berne	
	MediService SA, Zuchwil	
	Sun Store SA, Saint-Sulpice	
	Zur Rose Suisse SA, Frauenfeld	
Produits		
CPTwin.win/Demand Management	Medgate AG, Bâle	
CPTwin.plus	Argomed AG (réseaux de médecins DOXnet, Bantiger, Grauholz)	
	Association pour la médecine de famille dans la région de Schaffhouse	
	Fondation MECONEX (plan de santé HMO), Bâle	
	grisomed AG, Coire	
	hawadoc AG, Winterthour	
	(réseaux de médecins hawa, doccare, 1A-Hausärzte)	
	IGOMED, Thoune	
	mediX bern AG, Berne	
	mediX zurich AG, Zurich	
	Sanacare AG, Winterthour	
	SeelandNet, Schüpfen	
Assurance Natura	Eskamed AG, Bâle	
Assurance de protection juridique de circulation et privée	Coop Protection juridique SA, Aarau	
Assurance en cas de décès et d'invalidité par suite de maladie ou d'accident (KTI/KUTI)	Swiss Re SA, Zurich	
Compte CPTbenefit	BCBE, Berne	
Assurance voyages et vacances	AGA International S.A., Wallisellen	
	Coop Protection juridique SA, Aarau	
	Medgate AG, Bâle	
Marketing		
	Lesch + Frei Werbeagentur AG BSW, Zurich	
	Station AG, Zurich	
	Trendcommerce Group, St-Gall	

Domaine	Partenaire	Etat au 1 ^{er} janvier 2013
Saisie des données	Cent Systems AG, Kriegstetten	
Cas de recours	SSS Service Sinistres Suisse SA, Zurich	
Asset Management	Credit Suisse SA, Zurich Pictet & Cie, Genève Rhône Trust and Fiduciary Services SA, Genève UBS SA, Zurich	
Réassurance	Swiss Re SA, Zurich	
Services IT	ITpoint Systems SA, Rotkreuz Microsoft Suisse S.à.r.l., Wallisellen Swisscom (Suisse) SA, Worblaufen T-Systems Suisse SA, Zollikofen	

Impressum

Editeur et rédaction

KPT/CPT
Communication d'entreprise
Case postale 8624
3001 Berne

Concept, composition et réalisation

KPT/CPT, Communication d'entreprise, Berne
Lesch + Frei Werbeagentur AG BSW, Zurich

Photographies

Michael Isler, Berne

Contact

KPT/CPT
Communication d'entreprise
Case postale 8624
3001 Berne
Téléphone +41 (0)58 310 92 14
Fax +41 (0)58 310 82 14
kommunikation@kpt.ch
www.kpt.ch

Le présent rapport de gestion est publié en Allemand, et est traduit en Français et Italien. La version allemande fait foi.



KPT/CPT

Case postale 8624

3001 Berne

kpt@kpt.ch

www.kpt.ch